

Saint-Martin, lundi 22 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE PERMANENCES GRATUITES Architecte conseil du CAUE

L'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sera présent à Saint-Martin, vendredi 26 janvier 2024, à l'annexe de la cité administrative de la Collectivité de Saint-Martin, 6 rue Jean-Jacques Fayel à Concordia, de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Ces permanences consistent à prodiguer des conseils et des informations aux particuliers, dans le cadre de la promotion d'une architecture de qualité intégrée à son environnement et soucieuse du développement harmonieux et durable du territoire.

Les architectes conseils du CAUE interviennent à titre gratuit et renseignent les particuliers dans différents domaines d'intervention tels que l'aide à la conception, l'orientation, l'implantation et l'intégration d'un bâtiment par rapport au site dans lequel il se situe. Il ne peut en aucun cas réaliser une opération de maîtrise d'œuvre, ni déposer un permis de construire, ni réaliser des missions d'expertise ou réalisation de plans pour les particuliers. Enfin, l'architecte du CAUE n'est pas habilité à se rendre sur le terrain.

Les consultations se font sans rendez-vous. Il est néanmoins souhaitable de contacter préalablement le CAUE par téléphone au 0590 81 83 85 / Par mail à : contact@caue971.org.

Pour un conseil personnalisé, le particulier doit se munir des documents utiles :

- Photographie du terrain, des bâtiments et des abords
- Plan de situation, extrait cadastral, plan des bâtiments
- Tout autre document permettant d'apprécier le projet